

Année de la Formation/Domaine/Mention : M2 / DEG / Droit public des affaires				Code Diplôme : ABMDPA1		Date approbation/présentation CFVU : 28/09/2023													
Parcours-type : Droit public des affaires				Code VDI : 136		N° de version dans l'accréditation : 1													
Parcours pédagogique (le cas échéant) :				Code Etape : ABM2KI		Formation Initiale/Formation Continue													
Responsable de la Formation : M. Sébastien BERNARD				Code VET : 211		Présentiel													
Responsable de l'Année : M. Sébastien BERNARD																			
Intitulés Blocs de connaissances et de compétences (Fiche RNCP)	N° RNCP	Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTROLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES						NOMBRE D'HEURES					
								1ère session			Session de seconde chance			CM	TD	CM/TD	TP		
								Contrôle Continu (CC)	Coef. (1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %					Examen terminal	Coef. (2) ou %
SEMESTRE 3																			
Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	RNCP34153 BC02	Unité 1 - Droit du secteur public local Droit du secteur public local			O	6	6	E/O	100%			oui	100%			24			
Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	RNCP34153 BC02	Unité 2 - Droit de la commande publique Droit de la commande publique Contrats publics et préoccupations environnementales			O	6	6	E/O	100%				E/O	100%		24			
Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	RNCP34153 BC02	Unité 3 - Droit des biens et des sols Droit des opérations immobilières Droit de l'urbanisme			O	9	9	E/O	100%			oui	100%			24			
Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	RNCP34153 BC02	Unité 4 - Aides, finances et fiscalité locales Droit des aides locales Finances locales Fiscalité locale			O	9	9	E/O	100%				E/O	100%		12			
		Bonification 1 Langues Sport ETC du SET			B	2	2												
		Bonification 2 Engagement étudiant			B	1	1												
Total ECTS / Semestre						30		Total Nbre d'heures						132,00	0,00	0,00	0,00		
SEMESTRE 4																			
Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	RNCP34153 BC02	Unité 1 - Contentieux et responsabilité Pratique du contentieux du droit public des affaires			O	6	6	E/O	100%			oui	100%			24			
Appui à la transformation en contexte professionnel	RNCP34153 BC04	Unité 2 - Études de dossiers Séminaires de mise en situation - étude de dossiers Cas pratique			O	6	6			E	100%			E	100%	36			
Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	RNCP34153 BC02	Unité 3 - Conférences d'actualité et anglais juridique Conférences d'actualité Préparation au grand oral et aide méthodologique			O	6	6									24			
Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	RNCP34153 BC03	Enjeux contemporains du droit public des affaires Grand oral Anglais juridique	M2 DPA, DCAP et GOT			5	1	E/O	100%	O	100%	oui	100%	O	100%	18			18
Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	RNCP34153 BC03	Unité 4 - Mémoire Mémoire			O	6	6	E/O	100%				E/O	100%					
Appui à la transformation en contexte professionnel	RNCP34153 BC04	Unité 5 - Stage Stage			O	6	6	E/O	100%			oui	100%						
		Bonification 1 Langues Sport ETC du SET			B	2	2												
		Bonification 2 Engagement étudiant			B	1	1												
Total ECTS / Semestre						30		Total Nbre d'heures						135,00	0,00	0,00	0,00		
Commentaire : L'étudiant peut suivre, au titre de la bonification 1, un enseignement supplémentaire de langues ou de sport, ou un ETC du SET. Si les étudiants choisissent plusieurs matières, seule la meilleure note est prise en compte pour établir cette bonification 1. Les points obtenus au-dessus de la moyenne sont ajoutés, à titre de bonification au total général du semestre sans conséquences sur le nombre de crédits. Une bonification "Engagement étudiant" est également proposée au semestre 1 et au semestre 2 (v. RDE). Les bonifications sont facultatives et peuvent être cumulables : bonif 1 (hors engagement associatif et syndical) + bonif 2. En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées.																			